

Communications présentées à la Société en 1993-1994

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **23-24 (1993-1994)**

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Communications présentées à la Société en 1993-1994

par Guy Le Comte

1683.— *Séance tenue le 16 janvier 1993, au Musée d'art et d'histoire, sous la présidence de Mme Liliane MOTTU-WEBER*

Entre Byzance et l'Islam, fouilles genevoises en Jordanie (Fondation Max van Berchem), visite commentée de cette exposition par M. Jacques BUIJARD.

1684. — *Séance tenue le jeudi 28 janvier 1993, sous la présidence de Mme Liliane MOTTU-WEBER*

Comment Calvin choisissait-il ses imprimeurs ? par M. Jean-François GILMONT.

Publié dans *Australian Journal of French Studies*, XXXI, 1994, pp. 292-308.

Perception de l'espace urbain et projets urbanistiques à Genève vers 1900, par Mme Catherine PESAVENTO.

La période de 1890 à 1910 est très importante pour la gestion du tissu urbain genevois. La ville s'étend, anarchiquement et cela inquiète beaucoup. On prône généralement l'idée qu'une ville ouverte est tournée vers le progrès. Genève doit se moderniser. On est également préoccupé par les questions de salubrité. On élargit les rues, on rénove les vieux quartiers, on édifie des constructions néoclassiques dans les espaces gagnés par l'abattement des fortifications. Mais la ville est une mosaïque, formée d'éléments divers mal reliés entre eux. La nécessité s'est faite jour de légiférer pour mieux gérer l'espace urbain. Mme Pesavento cite les grandes étapes de cette activité législative : la loi sur les routes de 1874, celle sur le permis de construire de 1878, la loi sur les routes, la voirie et les

cours d'eau de 1895 et enfin la loi sur le plan d'extension de 1900. Elle s'est plus particulièrement attachée à l'étude de ces deux derniers textes et des débats qu'ils provoquèrent. Dès l'origine on retrouve les préoccupations hygiénistes, défendues par le député Charles Barde, avec un succès mitigé, et les préoccupations de fonctionnement que reprend le Conseil d'État dans son propre projet.

Le débat s'engagea alors, abondant et probablement passionné. Fallait-il augmenter l'efficacité de l'État, en renforçant ses prérogatives et ses compétences ou protéger la propriété ?

Au-delà des discours il apparaît clairement que la politique genevoise a surtout répondu à un souci du paraître. La ville devait rester pittoresque et être jolie. On pensait par là attirer les touristes, il convenait aussi de se préoccuper des routes, que les législateurs d'alors considéraient comme le squelette de cet organisme vivant qu'était la ville.

1685. — *Séance tenue le jeudi 11 février 1993, sous la présidence de Mme Liliane MOTTU-WEBER*

«Vérité, paix, Justice !» Le mouvement pour l'introduction de la représentation proportionnelle aux élections du Grand Conseil genevois, 1865-1892, par Mme Françoise DUBOSSON.

Publié dans le présent *Bulletin*, tomes 23-24, 1993-94, pp. 69-89.

Découverte d'un neuvième encyclopédiste genevois, par Monsieur Jean-Daniel CANDAU.

L'orateur commence par rappeler les noms des huit premiers collaborateurs genevois de l'Encyclopédie. Il en a lui-même découvert un neuvième en étudiant la correspondance de l'érudite genevois Charles Bonnet. Jean Senebier, auteur d'un dictionnaire des auteurs genevois, avait à plusieurs reprises consulté Bonnet. Il lui fit en 1785 l'hommage de son ouvrage et en reçut une réponse assez acide, critiquant tant le fond que le style de son oeuvre. Ayant digéré sa déception, Senebier remercia Bonnet tout en lui signalant qu'il avait reçu peu de critiques. M. Bertrand lui avait signalé une

faute et M. de Lubières s'était plaint qu'on ait oublié trois articles qu'il avait écrits pour l'Encyclopédie.

Bonnet répondit qu'il lui semblait que M. de Lubières était l'auteur des articles «Idée» et «Probabilité», il en avait trouvé la matière dans un cours que Gabriel Cramer, ami de Lubières, avait donné à la nièce de ce dernier, Mme Boissier.

M. Candaux donne alors de nombreux renseignements sur la famille et l'activité de Lubières, homme cultivé, qui travailla dans l'ombre de savants plus renommés que lui, tels Gabriel Cramer ou Charles Bonnet, auxquels il fournissait à la demande des dossiers. Il s'attache ensuite à démontrer que les articles précités sont bien de Lubières, et démontre leur parenté avec le cours de Gabriel Cramer. La recherche du troisième article s'est également avérée positive. L'article «Introduction» de l'Encyclopédie présente également des traits évidents de parenté avec le cours de Cramer.

Tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes si, l'année dernière, M. Jean Mayer, de l'Université de Montpellier, n'avait pas attribué, en s'appuyant sur un faisceau de présomptions, l'article «Probabilité» à Diderot lui-même. M. Candaux résout la contradiction en suggérant que Diderot a eu l'intention d'écrire cet article mais que, surchargé de travail, il y a renoncé. Bien introduit dans les salons parisiens, M. de Lubières aurait donc fourni la matière à l'article en question.

1686. — *Séance tenue le jeudi 25 février 1993, sous la présidence de Mme Liliane MOTTU-WEBER*

L'exil et la mémoire : Le *libro di ricordi degnissimi delle nostre famiglie* de Vincent Burlamacchi (1598-1682), par Mme Adorni-Braccesi.

Publié dans le *Bulletin* 1992 de la SHAG pp. 3-14.

Napoléon III charge le général Dufour d'explorer le tracé du *murus* que César dit avoir construit entre le Léman et le Jura, par M. Olivier Reverdin.

Le problème posé par l'existence de vestiges du mur que César édifia dans la région de Genève pour empêcher le passage des

Helvètes reste sans solution. Ses données n'ont pas évolué depuis le XVII^e siècle. Il ne reste aucun vestige à l'endroit où Blondel a fouillé. Sous le quai Turretini subsistent les traces du pont que César a coupé. Mais on ne peut plus rien voir du mur de 29.000 pas qu'il édifia sur la rive gauche du Rhône entre le lac Léman et le Jura.

Napoléon III et Dufour ont longtemps correspondu. Nous gardons 117 lettres de l'empereur au général, la première écrite lors d'une école à Thoune, la dernière expédiée d'Angleterre, et avons conservé 18 lettres de Dufour.

Le gouvernement suisse fut parfois tenté d'utiliser les très bonnes relations qu'entretenaient les deux hommes, et lors de l'annexion de la Savoie par la France, Frey-Herosé chargea Dufour de sonder le souverain français au sujet du transfert à la Suisse du Chablais et du Faucigny.

C'est en mars 1860 que l'empereur aborde pour la première fois la question du *murus* césarien. Il ne croit guère à la possibilité de sa construction par une seule légion et demande à Dufour «de lui faire le plaisir de rechercher» ses éventuels vestiges.

Dufour se mit à l'œuvre et rendit compte à l'empereur dans une lettre particulièrement longue. Il croit, lui à la possibilité de l'édification par une légion d'un retranchement de terre, palissadé seulement en face des gués. Il a fait un examen très minutieux des rives du Rhône, à Avully, Épeisses et Loëx. Il n'a rien trouvé. Il n'y a rien non plus de reconnaissable entre le Vuache et la frontière.

D'après l'orateur, il y a peu de chance que nous en sachions davantage.

M. Reverdin lit, en conclusion, quelques passages de la correspondance impériale et montre plusieurs ouvrages de la bibliothèque du général, annotés de sa main. Répondant à une question, il relate une entrevue entre Napoléon III et Henri Dunant, en qui l'empereur aurait vu un importun. C'est à ce jour la seule attestation d'une rencontre entre les deux hommes.

1687. — *Séance tenue le jeudi 11 mars 1993.*

Assemblée générale de la Société, tenue sous la présidence de Mme Liliane MOTTU-WEBER, puis de M. Guy LE COMTE, présidents.

L'Assemblée prend connaissance des rapports de Mme Liliane Mottu-Weber, présidente et de MM. André Wagnière et Jean Cramer, respectivement trésorier et vérificateur des comptes, et les approuve.

Elle élit le Comité qui sera composé de :

M. Guy Le Comte, président, Mme Liliane Mottu-Weber, Mme Anne-Lise Head-König, Mme Béatrice Nicollier-de Weck, M. Daniel Aquillon, M. André Wagnière, M. Roger Durand, M. Jean-Charles Giroud, M. Jacques Bujard, M. Michel Porret, M. Michel Grandjean.

L'Assemblée prend congé de Monsieur André Gür et de Monsieur Antoine Fleury, qui quittent le Comité.

De l'aide humanitaire à l'aide au développement durant la deuxième guerre mondiale : des armes pour la neutralité, par M. Jean-Claude FAVEZ.

C'est un gros sujet auquel s'attaque M. Favez et qui a été en général peu étudié, car il y a de gros risques de malentendus. Qu'entend-on, en effet, par droit humanitaire ?

La Suisse c'est incontestable, a une tradition d'aide humanitaire et d'aide à la paix. On peut citer par exemple l'arbitrage de l'Alabama en 1864 ou l'internement de l'armée Bourbaki en 1870. Mais elle agit sans rien céder de sa souveraineté et a très bien pu le faire en 1914. Elle défend la libre volonté des petits États neutres. Aussi, lorsque le droit de Genève est étendu, elle refuse l'interprétation du CICR pour la neutralisation effective de la Suisse.

Il n'y a donc pas avant la guerre de réelles hypothèses de travail humanitaire, bien que le Président du CICR, Huber, ait préparé en 1938 ou 1939 un plan de neutralité active. Ce plan resta sans suite mais n'est pas sans intérêt. Il prévoyait notamment la présence en permanence de 20 000 blessés et malades dans notre

pays. La Suisse confrontée, dès 1933 au problème des réfugiés juifs, avait refusé de considérer la persécution raciale comme cause permettant d'obtenir un statut de réfugié. A la conférence d'Évian, en 1938, Heinrich Rothmund avait défendu le point de vue helvétique. De ce fait, les services réels rendus par la Confédération à des millions de prisonniers ont moins pesé dans la mémoire collective que le souvenir des gens non accueillis. Dès 1939, après le bouclage de la frontière, la Suisse développera une grande activité, de type traditionnel, pour atténuer les souffrances causées par le conflit. Elle acceptera notamment 219 mandats dans 43 pays. Ces mandats seront exercés par la Division des Intérêts Étrangers.

L'orateur explique ensuite les différents problèmes qui se sont présentés aux frontières pendant la guerre, de l'internement de l'armée du général Daille en 1940 jusqu'au refoulement en 1945 des SS. Il montre aussi comment le Conseil fédéral et le général ont voulu, peu sensibles aux souffrances des Juifs, boucler la frontière jusqu'en mars 1945. Heinrich Rothmund a en vain tenté d'infléchir cette politique. La Suisse aurait accueilli pendant la guerre 300 000 personnes, mais jamais plus de 0,75 % de sa population. C'est important pour un pays pauvre. Avec l'extension de la guerre en 1941, on crée un poste de délégué aux oeuvres d'entraide internationales. Ce délégué sera Édouard de Haller, qui gardera le contact avec le CICR et la Croix-Rouge Suisse qui ne dépend plus désormais du médecin chef de l'armée. On s'occupera notamment de recevoir en Suisse pour des séjours de trois mois des milliers d'enfants de pays belligérants.

Au fil de l'exposé, l'impression se fait forte que la politique suisse est toujours à la traîne des événements. C'est la concurrence de la Suède et les pressions américaines qui vont être l'aiguillon de la politique fédérale. Les critiques de l'UNRA et du W. Refugee Board sont vives et lors de l'affaire de Hongrie, si la Suisse distribue des milliers de faux passeports, elle reste néanmoins fort en retrait de la Suède. Mais ni la percée tardive du CICR sur le front des internés civils, ni les quelques concessions que Burckhardt arracha à un Kaltenbrunner aux abois n'améliorent beaucoup le bilan suisse. Les différents départements et l'armée mesurent chichement et pour de pauvres prétextes les moyens attribués à l'action humanitaire.

A la fin de la guerre, les Alliés présentent une lourde facture. La Suisse devra verser 250 millions d'indemnité et renoncera à entrer à l'ONU. Sa politique trop longtemps prudente ne lui a valu aucune reconnaissance utile. Il faudra la guerre froide et son alignement presque complet sur les positions occidentales pour que sa situation s'améliore.

1688. — *Séance tenue le jeudi 25 mars 1993, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Une source liturgique méconnue : le réemploi de manuscrits du Moyen Age comme couvertures de registres par la Seigneurie de Genève au XVI^e siècle, par Frère François HUOT, OSB.

La restauration de la cathédrale a attiré l'attention sur la colline de Saint-Pierre et sur les églises qui s'y sont succédées. Mais la raison d'être d'une cathédrale c'est d'abriter la vie liturgique d'une communauté et, pour la comprendre, l'étude des livres liturgiques est primordiale.

Le diocèse de Genève, pour des raisons facilement compréhensibles n'a pas gardé beaucoup de registres médiévaux. On compte 48 manuscrits, du XII^e au XV^e siècle, alors que le diocèse d'Aoste en dénombre 450. Tous ces manuscrits ne sont pas genevois et l'on doit donc fortement déplorer la perte des 107 livres liturgiques dont on avait gardé la trace au XIX^e siècle. Les livres genevois proviennent surtout de ce qui reste des archives du chapitre et de l'évêché et qui furent versés au XVIII^e siècle dans les collections de la bibliothèque de l'Académie. Ce fonds fut complété par diverses acquisitions. L'orateur donne le contenu de ce fonds, dont ressortent surtout, le missel dit de Bonivard, un antiphonaire, un bréviaire du XII^e siècle. Tous ces manuscrits ne sont évidemment pas genevois mais bien entendu, un certain nombre de manuscrits se trouvent dans d'autres bibliothèques.

La découverte aux Archives d'État de Genève de 80 feuilles de manuscrits médiévaux ayant servi entre 1563 et 1600 à relier des registres administratifs est donc importante, ce d'autant plus que de 40 de ces feuilles concernent un seul ouvrage, dont le Père Huot donne les caractéristiques et qu'il identifie comme étant un missel provenant de la cathédrale de Genève. Ce document est un nouveau témoin, qui ne manque pas d'intérêt, du passé liturgique

genevois. Il contient notamment 27 messes votives dont une pour l'enfermement d'un reclus.

Les Archives d'État de Genève représentent donc un cas particulièrement intéressant de cette nouvelle source qu'est la redécouverte des pages réemployées de manuscrits médiévaux. Mais on peut bien sûr s'attendre, surtout grâce à une utilisation toujours plus large de l'ordinateur, à bien d'autres trouvailles dans d'autres dépôts. De toute manière, quoi que nous apprenne l'étude de ces témoins de notre passé, on ne saura jamais tout l'amour du copiste.

**Le communisme à Genève dans l'entre-deux-guerres,
par Mme Brigitte STUDER.**

Publié dans le *Bulletin*, tome 22, 1992, pp. 65-85.

1689. — *Séance tenue le jeudi 22 avril 1993, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Aventicum, une fondation tibérienne ? Un état de la question sur les origines de la capitale des Helvètes, à partir des sources archéologiques, par M. Pierre BLANC.

L'archéologie peut-elle renouveler un débat quand les textes manquent? M. Blanc en est persuadé et tente d'en convaincre les membres de la SHAG lors de son exposé, richement illustré de diapositives très révélatrices.

On admet généralement que la fondation d'Aventicum est à mettre en rapport avec la création de la Colonia Flavia et le statut de chef lieu de la cité des Helvètes qui lui fut alors concédé. A leur arrivée les Helvètes se seraient installés non loin du site actuel dans le bois dit de Châtel, et c'est là qu'ils se seraient réinstallés après leur défaite contre César.

On ne trouve pas de traces de l'occupation romaine avant le premier siècle, ce qui n'est pas étonnant, puisque la conquête des Alpes fut l'oeuvre d'Auguste et qu'elle s'acheva en 6 avant J-C, comme en témoigne le trophée de la Turbie.

C'est donc après cette date que les Romains ont eu le loisir

de s'établir dans la région. Le port d'Avenches est augustéen et les fouilles qui sont régulièrement menées sur le site ont mis au jour des traces de l'activité des constructeurs latins, dès l'époque de Tibère. Les fouilleurs ont en effet dégagé les vestiges d'un mausolée construit entre 23 et 28 de notre ère. Cet édifice en précède un autre bâti, lui, après l'an 40, donc encore avant l'époque flavienne.

Voilà qui relance, selon l'orateur, le débat sur les complexes origines d'Avenches et l'auditeur est amené à se demander si les quelques restes de mur qu'on lui montre ne sont pas ceux du mystérieux Forum Tibericum, que M. Blanc n'a pas évoqué, car le texte qui le mentionne est sujet à caution .

La persécution des réformés français sous le règne de François II, par M. William MONTER.

Le règne de François II a été marqué par une courte et violente persécution. Si nous en croyons le martyrologe de Crespin, 20 condamnés à mort ont été exécutés pour hérésie entre juin 1559 et janvier 1560. Le plus célèbre d'entre eux étant le Conseiller au Parlement Anne du Bourg, brûlé le 23 décembre. Mais cette persécution a été préparée et décidée par Henri II, qui, furieux de l'opposition d'Anne du Bourg à sa politique, l'avait fait arrêter peu avant sa mort.

Le livre des Habitants de Genève corrobore l'impression que le début du règne de François II fut un moment d'intense persécution. Il n'y a jamais eu autant d'arrivées de huguenots français qu'en cette année-là. Et puis très étrangement le débit se tarit, en janvier 1560.

En mars 1560 des conjurés protestants tentent, à Amboise, de s'emparer du roi. Ils seront pendus par centaines, mais au même moment la persécution parisienne cesse. Pourquoi ?

En guise de réponse M. Monter nous propose trois petites histoires tirées des registres du Parlement de Paris. En août 1559, Florimont Didollet et sa femme, modestes réformés de Meaux, sont condamnés à être brûlés avec leurs livres, dans leur ville d'origine. Or ce couple n'est pas cité dans le martyrologe très bien documenté de Crespin, et peu après le Parlement décide de ne plus renvoyer chez eux les hérétiques à exécuter, mais de les faire brûler à Paris.

Didollet et sa femme ont été sauvés, comme d'autres, par un commando de protestants, très bien renseignés et très décidés.

Peu avant son exécution Anne du Bourg se voit demander s'il connaît un Ecossais, Robert Stuart, arrêté dans la Conciergerie. Quelques mois plus tard un aubergiste demande à mettre en vente les effets de ce Stuart, qu'il détenait encore, et les deux chevaux de ce voyageur solitaire. De là à penser qu'un commando protestant a tenté de libérer Anne du Bourg et qu'il a échoué, il n'y a qu'un pas.

Mais le temps change et n'est plus à la répression aveugle. Nicolas Dupont, amené à grands frais et périls d'Auxerre à Paris pour y être jugé, est relaxé le 27 mai 1560 avec plusieurs autres condamnés. Ils sont les premiers Parisiens à bénéficier de l'Edit de Grâce, promulgué en mars à Amboise par François II, sur le conseil de sa mère.

On ne sait trop quels étaient les mobiles de celle-ci. Peut-être désirait-elle éviter que son fils ne devienne François le Sanglant. Catherine de Médicis peut-être a vécu trop longtemps, fût-elle morte en 1560, qu'elle eût laissé le souvenir d'une grande conciliatrice.

1690. — *Séance tenue le samedi 15 mai 1993, à la Maison Tavel, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Visite commentée de l'exposition : Promenades de Genève, XVIII^e-XIX^e siècles, par Mme Christine AMSLER.

1691. — *Séance tenue le jeudi 4 octobre 1993, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Le Journal du pasteur Jacques Flournoy, par M. Olivier FATIO.

Publié en introduction à l'édition de ce Journal: Jacques FLOURNOY, *Journal, 1675-1692*, éd. et annoté par Olivier Fatio, Genève, 1994, (Publications de l'Association suisse pour l'histoire du Refuge hugenot, vol. 3).

Du Syllabus aux Droits de l'Homme, le Courrier, journal d'opinion, par M. Charles PHILIPONA.

Publié en six articles parus dans *Le Courrier* en avril et en mai 1993.

1692. — *Séance tenue le samedi 30 octobre 1993, à la Promenade Saint-Antoine, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Visite du chantier de fouilles de la promenade Saint-Antoine sous la conduite de M. Charles BONNET.

1693. — *Séance tenue le jeudi 11 novembre 1993, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Les dernières découvertes archéologiques à Noviodunium, par M. Frédéric ROSSI.

Le conférencier, qui dirige les différentes fouilles de sauvetage effectuées à Nyon, résume à grands traits les problèmes qui se posent aux historiens à propos de cette cité. Nyon fut d'abord la Colonia Julia Equestris, ville romaine fondée sur un sol vierge. Elle ne paraît pas avoir eu «une mère quelconque». Plus tard elle est appelée Noviodunium, ce qui paraît signifier la nouvelle forteresse. Où se trouvait donc l'ancienne ? M. Rossi incline à penser qu'il s'agissait de Genève.

Nous sommes mieux documentés sur la fin de la Colonia Julia. Détruite par les Alémanes, elle n'est plus occupée que sporadiquement au IV^e siècle. Genève prendra sa place dans des conditions qui sont assez bien connues.

Le conférencier commente ensuite un certain nombre de clichés de fouilles extrêmement suggestifs. Autour de la basilique, dont les restes abritent aujourd'hui le musée romain de Nyon, on retrouve des traces de bâtiments civils, de maisons d'habitation et de thermes. Des boutiques et une boucherie ont aussi été retrouvées sous l'actuelle place de marché. L'orateur aborde les problèmes particuliers que pose la fouille en milieu urbain. Il présente notamment une carte du centre ville actuel où sont figurées les zones archéologiques, classées selon leur richesse supposée. Chaque année

amène de nouvelles découvertes et permet de mieux comprendre le passé de Nyon, qui fut dès l'époque d'Auguste une capitale régionale de l'Empire.

Un débat s'engage alors sur l'importance du site, auquel prennent part plusieurs personnes.

1694. — *Séance tenue le jeudi 25 novembre 1993, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

La correspondance de trois amis de la nature : Johann Kaspar Lavater, Charles Bonnet et Jacques Benelle, par Mme Gisela LÜGINBÜHL.

Charles Bonnet et les monstres, par M. Jean-Louis FISCHER.

Publiés dans les Actes du Colloque Charles Bonnet, cités p. 118, note 23.

1695. — *Séance tenue le jeudi 9 novembre 1993, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

La loi de leurs parents, les catholiques à Genève au temps de la Réforme par M. Thomas LAMBERT.

Publié dans le présent *Bulletin*, pp. 5 à 27.

Le pacifisme européen et ses leaders (1889-1914), par Mme Verdiana GROSSI.

Extrait de sa thèse, *Le pacifisme européen, 1889-1914*, Bruxelles, Émile Bruylant, 1993, 512 p.

1696.— *Séance tenue le jeudi 27 janvier 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

La SHAG une image ancienne, par M. Guy LE COMTE.

Publié dans la Revue *Equinoxe*, n° 10, 1993, pp. 128-144.

La fondation de l'Association gréco-suisse Jean Gabriel Eynard par Édouard Chapuisat et Eleférios Venizélos (1918-1919), par M. Matteo CAMPAGNOLO.

C'est à l'occasion du classement des archives de la société qu'il préside que M. Campagnolo a été amené à s'intéresser à la création il y a 75 ans, dans ce même palais de l'Athénée, de l'Association gréco-suisse, dont la séance constitutive s'est tenue le 10 mars 1919. L'orateur dresse d'abord un tableau de la situation balkanique à la fin du XIX^e siècle et rend un hommage très appuyé à Eleutherios Venizélos, le Crétois, père, selon lui de la Grèce moderne, et inspirateur des diverses sociétés philhelléniques, dont il retrace à grands traits la carrière. Très curieusement les plus anciens documents conservés par l'Association gréco-suisse sont d'ordre économique et concernent le tourisme en Grèce et les industries nouvelles de ce pays. L'idée de l'Association, dont le promoteur fut Édouard Chapuisat, paraît avoir enthousiasmé l'élite genevoise; le Grand Conseil, par exemple, y adhéra en entier... Les autorités suisses et spécialement Félix Calonder, le président de la Confédération en 1918, encouragèrent le projet, sans aller jusqu'à le financer. M. Campagnolo donne ensuite quelques détails sur l'activité des principaux fondateurs, outre Chapuisat, Louis Favre, Robert de Traz, Bernard Bouvier, Boissonnas... Il énumère les premières publications de la sociétés et les très beaux albums que Boissonnas, Deonna, Baud-Bovy et d'autres consacrèrent aux monuments et aux villes de la Grèce et de certaines de ses régions irrédentistes. A son avis, les aléas de la carrière politiques de Venizélos et la catastrophique campagne d'Asie Mineure, qui provoqua un repli du royaume grec sur lui-même, nuisirent à l'activité de la société, pourtant prometteuse.

1697. — *Séance du 10 février 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Giuseppe Motta et ses correspondants. Étude d'un réseau d'influence, par Mme Michela TRISCONI.

Mme Trisconi s'attache à l'étude de l'un des aspects de l'activité du Conseiller fédéral Giuseppe Motta, celle de l'influence qu'il exerça par l'entremise du réseau de ses correspondants. Elle rappelle les grandes lignes de la biographie du politicien conservateur tessinois, qui, après des années d'études à Fribourg, paracheva sa

formation de juriste aux universités de Munich et de Heidelberg.

Né en 1871, Giuseppe Motta fut Conseiller National dès 1899 et élu au Conseil fédéral le 14 décembre 1911. Il y resta jusqu'à sa mort, le 26 janvier 1940. Il fut donc en charge du gouvernement suisse et de sa diplomatie en une période particulièrement troublée.

Mme Trisconi a utilisé un corpus d'une trentaine de volumes de copies de lettres, qui représente la correspondance de Motta pendant la seconde partie de son mandat, alors qu'il était Président du Département Politique Fédéral. Elle a recensé plus de 800 lettres, adressées pour moitié à ses amis tessinois, hommes politiques ou ecclésiastiques, qu'il s'agissait de mettre au service de sa politique. Les correspondants confédérés ont reçu environ 40 % des missives. C'est Georges Wagnière, ambassadeur à Rome, qui paraît avoir été pendant cette période le correspondant principal de Motta.

En analysant le contenu des lettres et malgré certaines difficultés d'attribution, l'oratrice a tenté un classement des sujets de préoccupation du Conseiller fédéral. Les affaires de politique nationale et de presse concernent le cinquième des lettres; le Tessin vient ensuite, puis presque à égalité les affaires internationales et la politique culturelle.

Madame Trisconi est persuadée que Motta avait strictement structuré son réseau de correspondants et qu'il était en fait son réseau d'influence, dont elle a dressé le schéma. Elle voit le Conseiller fédéral au centre d'une double toile, tessinoise et suisse, dont il tisse, par ses lettres, les fils.

Elle étudie ensuite l'action menée par Motta au plan fédéral et donne des exemples de son activité, comme médiateur des conflits tessinois et en faveur de la culture italienne. Elle décrit ses tentatives de contrôler la presse avec laquelle il entretient une relation d'amour-haine, il n'y a guère que le journal de l'évêché qui le satisfasse. Il s'agit surtout de ne pas de vexer l'Italie.

La correspondance montre aussi à quel point Motta était sensible aux demandes de l'Église catholique, avec laquelle il entretint des relations privilégiées. Mme Trisconi renonce en conclusion à juger l'activité de Motta, ses lettres n'en évoquant que l'un des aspects. Elle laisse ce soin à un futur biographe.

Des Marches du Nord au bout du Lac ! Contacts intellectuels jurasso-genevois autour de la question jurassienne, 1910-1950, par M. Claude HAUSER.

La question jurassienne, question suisse s'il en est, devait amener les intellectuels romands à repenser leur culture et à réfléchir aux valeurs et aux limites du fédéralisme. L'orateur se propose de faire revivre le « dialogue Nord-Sud » qu'ont tenu tout au long du siècle les intellectuels genevois et leurs confrères jurassiens. Ces relations ont connu trois temps forts; vers 1910, dans le temps où vécut et mourut le premier mouvement autonomiste; pendant les années trente, quand s'affirme l'identité romande du Jura et enfin au début des années cinquante, lorsque, à la suite de l'affaire Möckli, se relance le mouvement autonomiste.

La première période est dominée par la personnalité d'Alfred Ribot, disciple inconditionnel de Gonzague de Reynold, qui en 1911 obtiendra l'appui de son maître et de Robert de Traz. Il tente de rassembler les intellectuels jurassiens, fonde le Mouvement National Jurassien, section jurassienne de la Nouvelle Société Helvétique et recrute entre autres l'historien Paul Otto Bessire. Très vite le mouvement, élitaire, s'essouffle. Les divergences politiques le minent. La guerre de 14 radicalisera les tendances séparatistes. En 1916 une association des patriotes jurassiens, animée par Léon Froidevaux, oeuvre à Genève, où en 1917 Ribot prononce devant un parterre d'intellectuel, une conférence intitulée : Introduction à la question jurassienne, dans laquelle il revendique le droit pour les Jurassiens de fonder leur canton. La polémique devient genevoise. *Le Courrier* s'oppose au *Journal de Genève* pour qui les autonomistes sont avant tout des cléricaux. Genève devient la caisse de résonance des problèmes jurassiens.

En 1930 Edmond Maître, qui beaucoup plus tard sera président de l'Association de la Presse genevoise, publie dans les *Cahiers Romands* qu'édite Sven Stelling-Michaud, un article très maurassien exaltant la race latine, dont le Jura formerait la Marche du Nord face au germanisme. La cause jurassienne trouve donc d'excellents apôtres dans les milieux étudiants, dans le prétendu parti de l'Intelligence, qui s'oppose à l'Esprit de Genève, rêve d'ordre et d'autorité et méprise les Juifs. Les poètes du Jura célèbrent à l'envi la troisième île française, l'île romande, menacée par les Germains.

Après la guerre, quand se dissout l'union sacrée qu'elle a provoquée, lorsque renaissent les tensions et que se structure le mouvement autonomiste, les anciens réseaux intellectuels de droite se reconstituent, dans la mouvance de la Ligue vaudoise, notamment.

En 1961, enfin, est créée à Genève, autour d'Aldo Dami une Association des amis du Jura, qui tiendra le rôle d'un important groupe de pression. Son président, le catholique vaudois Jean Le Comte, est responsable du *Courrier*, qui reprend ainsi sa vieille lutte.

1698. — *Séance tenue le jeudi 10 mars 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Assemblée générale statutaire.

«Comment est fait un tyran...» Thermidor et la légende noire de Robespierre, par M. Bronislaw BACZKO.

Publié dans *Images de Robespierre*, textes réunis par Jean Ehrard avec le concours d'Antoinette Ehrard et de Florence Devillez, Naples, 1996, pp. 25 à 54.

1699. — *Séance tenue le jeudi 14 avril 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Le quartier et l'église de Saint Gervais, à la fin du Moyen Age, par MM. Philippe BROILLET et Nicolas SCHÄTTI.

MM. Broillet et Schätti ont présenté, selon leur habitude, un exposé en duo très bien huilé, illustré de diapositives très suggestives. Ils introduisent leur conférence par une courte présentation de l'édifice actuel, qui a conservé de beaux restes de son passé médiéval: fresques dites de la Vierge, grisaille murale du chœur réapparue lors de l'actuelle restauration, chapelle de l'Escalade, angelots sculptés attribuables sans doute au Bourguignon Guillaume Peythod qui fut, vers 1440, paroissien de Saint-Gervais. L'édifice était, encore jusqu'au début de ce siècle, aménagé avec sa galerie et ses bancs, selon les directives données, vers 1545, par Calvin.

Les orateurs montrent comment les reconSTRUCTEURS de l'édifice, qui oeuvrèrent vers 1430, ont su adapter au mieux l'ancien

plan et en quoi l'actuel sanctuaire est redevable à ses devanciers. Ils expliquent pourquoi lors de cette reconstruction le plan de l'église resta inchangé. L'emprise de la rue des Corps-Saints et la présence du ruz médiéval de Saint-Gervais imposèrent des contraintes sévères aux architectes, tout comme d'ailleurs, l'existence d'un certain nombre de chapelles, qu'on dut conserver et intégrer au nouvel édifice, ce qui n'alla pas, parfois, sans dégâts.

L'église est construite en brique. Ce n'est pas anodin. L'industrie de la brique, ancienne en nos régions, y connaît une très forte expansion dès le début du XV^e. Les châteaux de Vufflens et de Saint Maire, à Lausanne, sont bâtis en brique.

Ce sont avant tout des considérations d'ordre économique qui sont à l'origine de l'emploi de ce matériau à Saint Gervais. Dès 1430 une tuilerie y est installée par la famille des Beschiaux, probablement pour produire les tuiles dont on avait l'obligation de couvrir les toits. C'est par l'évocation de la carrière de Guillaume Beschiaux que les orateurs concluent, en proposant une nouvelle chronologie de la reconstruction de Saint-Gervais, dont le déroulement chaotique paraît bien influencé par les heurs et malheurs de l'entreprise du tuilier genevois.

Les stalles de Saint Gervais, par Mme Corinne CHARLES.

Les stalles dites de Saint-Gervais ont été, affirme d'emblée Mme Charles, sculptées pour d'autres édifices et transportées dans le temple de Saint-Gervais après la Réforme, Elles viennent d'être restaurées et seront bientôt à nouveau visibles. Elles ont donc une histoire complexe et posent de nombreux problèmes.

L'iconographie de cet ensemble restreint comprend quatre représentation du Baptiste, deux de Saint-François-d'Assise et deux anges présentant l'écu de la ville de Florence. Après avoir commenté de nombreuses diapositives de l'oeuvre prises avant et pendant la restauration, Mme Charles, tente d'en expliquer le sens. Une constatation s'impose. Les emblèmes de Florence, le lion et le lys de gueules sont omniprésents, ce qui amène à se poser la question de l'identité des commanditaires. A l'évidence, ils étaient florentins.

Cela n'a rien d'étonnant. La communauté florentine de Genève est mentionnée dès le XIV^e siècle, ses membres sont des marchands attirés par les foires. Les banquiers s'installent au siècle suivant et la banque Médicis ouvre un bureau dès 1420, qui sera très florissant jusqu'au départ des Florentins vers 1460. Cette communauté est influente, banquiers de la ville, créanciers de l'évêque, ses membres occupent des situations privilégiées, certains d'entre eux ont été reçus bourgeois. En 1446, ils se constituent en nation florentine résidant à Genève et se dotent de statuts très amples prévoyant notamment les fêtes, auxquels les Florentins étaient tenus d'assister, et les modalités de leur participation aux fêtes genevoises. Ils ont un chef, le consul, élu annuellement.

La nation est tenue de célébrer chaque jour une messe en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste et de l'honorer particulièrement lors de sa fête. On comprend donc pourquoi l'iconographie des stalles lui est dédiée. Mais comment expliquer la double présence de Saint-François d'Assise ? La réponse à cette question permet de savoir dans quel sanctuaire les stalles furent à l'origine installées. Les statuts de la nation précisent en effet que les Franciscains de Rive ont concédé aux Florentins une chapelle en leur église et que ceux-ci l'ont richement ornée. Il n'est donc pas aventuré de conclure que les stalles de Saint-Gervais sont une part de cette décoration.

Quand fut réalisée cette oeuvre ? L'analyse de 22 échantillons du noyer des stalles nous montre que l'abattage des arbres dont provient le bois eut lieu en 1445. Cette date est conforme à ce que les documents nous apprennent.

1700. — *Séance tenue le jeudi le 24 mars 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Le tour d'Europe éducatif du comte Philipp-Ludwig de Hanau, 1572-1575, par Mme Béatrice NICOLLIER.

Il était d'usage aux XVI^e siècle que les princes allemands accomplissent un «Kavaliertour» pour parfaire leur éducation. Madame Nicollier a pu, à l'aide de correspondances inédites d'Hugues Languet reconstituer celui que fit en Europe entre 1572 et 1575 le comte de Hanau (une petite principauté de l'actuelle Hesse) Philipp-Ludwig I.

A la fin de ses études effectuées à Strasbourg et à Tubingue, ses tuteurs lui constituèrent une maison, dirigée par un lettré autrichien, Paul de Welsperg, et l'autorisèrent à entreprendre ce long voyage.

En mars 1572, il fit à Paris une première étape obligée. Il y rencontra vraisemblablement Coligny, chef du parti protestant, ce qui ne fut pas sans danger. Hanau et son groupe se trouvaient en effet encore dans la capitale française lors de la Saint Barthélemy. Le comte y fut en grand danger, mais il bénéficia d'un sauf-conduit de Charles IX et put quitter la France. Le 5 septembre, il était à Buchweiler, en sécurité. Il gagna ensuite Bâle, s'immatricula avec toute sa suite à l'Université et y resta jusqu'à l'automne 1573.

Puis c'est l'Italie, malgré le danger d'être pris. Turin, Plaisance, Parme, Mantoue, Vérone, Padoue. Mais Padoue n'est plus ce qu'elle était. Les cours le déçoivent. Il y rencontre Philip Sidney. Puis c'est Venise et Rome, enfin, où il se rend incognito. En juin 1574, au grand soulagement de son mentor, Philipp-Ludwig I quitte cette Italie de tous les dangers et gagne Vienne. La Bohême l'attend, où il ira à Caslav, se recueillir sur la tombe de Ziska, puis c'est la Saxe et Dresde, où l'Electeur ne daigne pas le recevoir. Il retrouve ensuite ses terres à Steinau. Hélas, la peste y règne.

De quel profit fut ce voyage pour le jeune prince et en quoi les expériences faites au cours de ce long périple parfois aventureux permirent-elles au jeune homme de bien gouverner? Nous ne saurions le dire, car Philipp-Ludwig I de Hanau décéda en 1580 à l'âge de 27 ans. Mais de tels périples contribuaient certainement à transformer en princes humanistes les jeunes gens appelés à de hautes fonctions.

Représentations de l'enfance à travers les sermons des pasteurs genevois au XVIII^e s., par M. Philippe RIEDER.

Quelle image se font des enfants les Genevois du XVIII^e siècle? Quels conseils leur prodiguer? Quels modèles leur donner? C'est à ces questions que répond M. Philippe Rieder, par un exposé très fouillé et plein d'humour, qui exploite pourtant une source austère et à première vue très éloignée des thèmes pédagogiques, les sermons de quelques pasteurs de Genève dont il a tiré un intéressant profit.

1701. — *Séance tenue le jeudi 28 avril 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Sang, poison, vérole : criminalité et pratiques médico-légales à Genève (1650-1800), par M. Michel PORRET.

Publié dans *Clio Medica* 31, *Santé et maladie au XVIII^e siècle*, Amsterdam-Atlanta, 1995, pp. 187-204.

Joseph de Maistre devant les réalités irréductibles du pluralisme, par M. André RESZLER.

M. Reszler entreprend de dire l'échec de Joseph de Maistre, qui rêva de reconstruire une société française conservatrice et unitaire, après la coupure provoquée par la Révolution. Sa vision était, il est vrai, plus mythologique qu'historique. Mais son échec vint de son honnêteté. Il était conscient qu'il y a dans les sociétés humaines des diversités auxquelles elle ne sauraient renoncer sans périr.

Et ses textes, quand on les lit, donnent de lui une image plus complexe que celle à laquelle généralement on le réduit. Il ne désirait pas bâtir une Europe théocratique. De Maistre a lutté toute sa vie pour obtenir une notoriété qui lui fut sans cesse refusée. Il découvrit sa vocation de penseur lors de la Révolution, à laquelle il s'opposa, mais on ne doit pas oublier, affirme M. Reszler, qu'il pratiqua toujours l'art de la provocation, et c'est ainsi qu'il faut comprendre son projet chimérique de mettre, vers 1820, le pape à la tête d'une Europe revivifiée.

Joseph de Maistre voulait avant tout l'unité de l'Europe. Il en rechercha les racines dans le passé et les trouva à Rome plutôt qu'en Grèce. Les Grecs ayant été, selon lui, toujours incapables de s'unir.

Mais pourquoi chercher l'unité? Parce qu'elle est source du bien, la diversité étant le mal. A cela s'ajoute le fait que la souveraineté ne peut venir que d'un seul Dieu. L'Europe se doit d'être chrétienne et catholique et c'est pourquoi il faut remettre tout pouvoir au pape, mais de Maistre, cependant se méfie de ce pouvoir unique qui pourrait être mauvais.

A l'aide de nombreuses citations M. Reszler s'efforce de rendre sensibles les contradictions de Maistre, qui malgré la forme péremptoire de ses affirmations, est bien plus attentif aux diversités européennes qu'il n'y paraît, et les nuances de la pensée de ce théoricien très pessimiste, au fond, et particulièrement inactuel.

1702. — *Séance tenue le jeudi 13 octobre 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Hommage au Professeur Denis van Berchem, par M. Adalberto GIOVANNINI.

Les débuts de l'anti-judaïsme antique, par M. Adalberto GIOVANNINI.

Publié dans les *Cahiers du Centre G. Glotz*, VI 1995 p. 41-60.

Les racines juives de la civilisation européenne, par M. David BANON.

Publié sous le titre «Le judaïsme dans la formation de l'identité européenne» in *Equinoxe* n°13, 1995 pp. 35-48.

1703. — *Séance tenue le jeudi 10 novembre 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

L'insolite histoire des luthériens de Paris, par Mme Janine DRIANCOURT-GIROD.

Tiré de *l'Histoire des luthériens de Paris*, Fayard, Paris 1994.

Un précurseur oublié, André Oltramare, par Mme Ariane SCHMITT-OLTRAMARE.

Paru à Genève en 1994, édition S. Hurter.

1704. — *Séance tenue le jeudi 24 novembre 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

Le Spéos Artémidos, travaux du Fonds genevois d'Égyptologie, par M. Jean-Luc CHAPPAZ.

La Société genevoise d'Égyptologie a entrepris la publication complète du Spéos Artémidos.

Les premières années du règne d'Aménophis IV: bilan d'une recherche informatisée, par M. Robert VERGNIEUX.

A paraître dans le *Cahier* n° 3 de la Société genevoise d'Égyptologie, en 1996.

1705. — *Séance tenue le jeudi 8 décembre 1994, sous la présidence de M. Guy LE COMTE.*

De l'élection des syndics à Genève, au XVIII^e siècle, par M. Marc NEUENSCHWANDER.

M. Neuenschwander présente en introduction les institutions de la République de Genève au XVIII^e siècle, une République sur laquelle les syndics règnent, sans gouverner. Pourtant leur élection semble bien avoir été la principale prérogative du Conseil général. Cette élection était-elle importante ? Il ne le semble pas, le pouvoir étant détenu par le Petit Conseil. Son résultat chiffré n'est d'ailleurs inscrit régulièrement dans les registres que depuis 1728, c'est-à-dire depuis la non-réélection du syndic Turettini.

Les consultations électorales de l'Ancien régime n'ont pas enthousiasmé les historiens, elles mériteraient pourtant une étude systématique. Les coups de sonde sont déjà fructueux. L'abstentionnisme de combat des années 1704 et 1705 est riche d'enseignement.

Combien y avait-il d'électeurs ? Il est bien difficile de le dire. M. Neuenschwander penche, au terme d'un long raisonnement, pour 1400 électeurs vers 1700 et 2000 vers 1781. Après cette date le chiffre continue de croître. Mais l'élection, par ses règles compassées, est un non-événement. Il s'agit moins d'élire que d'investir. Le recours au peuple parachève une élection qui s'est faite en amont. Le Conseil général ne fait qu'approuver le choix du Grand et du Petit Conseil, qui n'ont eu, eux, qu'à trouver huit can-

didats dans la moitié des membres du Petit Conseil. Et encore devait-on tenir compte des incompatibilités. En fait parmi les huit se retrouvent les quatre syndics qui étaient sortis de charge quatre ans plus tôt. On leur adjoint quatre autres membres du Petit Conseil. Ce n'est que si l'un des membres du quadrille ancien est sorti de charge dans l'intervalle qu'il y aura choix véritable. Encore est-il limité par le fait que la liste des candidats est établie à l'ancienneté.

Jusqu'au milieu des années soixante les électeurs genevois ont été très disciplinés et les «accidents» furent très rares. Encore ne furent-ils pas très graves, les électeurs s'étant contentés, pour remplacer un syndic défunt, d'avancer un candidat dans la liste des viennent ensuite.

Avant 1765 les candidats favoris du Conseil s'imposent avec de très bons scores. Mais dès cette date tout se gâte. Une force d'opposition s'est constituée au sein de la Bourgeoisie. C'est le futur parti des Représentants qui réussira en 1767 à rejeter les candidats proposés. En trois scrutins tous les membres du Petit Conseil sont éliminés. C'est la crise qui sera résolue par l'intervention des puissances alliées de la République. Mais l'Édit du 11 mars 1768 sera malgré tout négocié en commun. Dès cette date pense l'orateur, Genève est entrée dans une période de guerre civile qui ne prendra fin qu'au XIX^e.

Les Représentants utiliseront les dispositions de l'Édit non pour réformer l'État, mais pour s'agréger au groupe dirigeant. Mais ils ont ouvert la boîte de Pandore. L'élection exprime désormais un rapport de force entre les tendances exprimées au sein du peuple. Et le peuple va user du seul pouvoir qu'il a, celui d'exclure. Pour proposer de nouveaux dirigeants il devra recourir à des moyens illégaux.

Un conflit d'identité à Genève de 1547 à 1555. Philibert Berthelier contre Calvin, par M. Christian GROSSE.

Résumé d'un mémoire de licence paru dans : *Les Cahiers de la SHAG* n° 3, sous le titre, *L'excommunication de Philibert Berthelier, histoire d'un conflit d'identité aux premiers temps de la Réforme genevoise (1547-1555)*, 1995, 181 p.

